

ORDRE INFIRMIER SUITE... LE GOUVERNEMENT ET L'ORDRE NATIONAL INFIRMIER

Mettent au pas les 520 000 infirmiers exerçant en France dont 250 000 travaillant dans les Etablissements Publics de Santé.

Après avoir fait paraître le décret rendant obligatoire l'inscription au tableau de l'Ordre le 10 juillet 2018, le Ministère publie une note d'information en direction des Agences Régionales de Santé et des Directeurs d'Etablissements Publics de Santé, leur indiquant les procédures à suivre pour transmettre dans les meilleurs délais les éléments informatifs de l'ensemble des personnels concernés à l'Ordre National Infirmier, (à noter que cette note s'adresse également aux établissements privés).

C'est toute une profession prise en otage par quelques partisans de la mise au pas des infirmiers, on pourrait dire de la mise en ordre !!

Des salariés avec un diplôme d'Etat et un grade de licence vont non seulement être obligés de payer pour travailler mais vont être mis sous « observation quotidienne », sur toutes les questions suivantes ; exercice professionnel, formation, code de déontologie, sanctions disciplinaires, etc, etc...

Ceci est proprement un scandale qui touche la profession réglementée la plus importante exerçant en France.

**LE MOT D'ORDRE DE BOYCOTT DE L'ONI LANCE PAR
FORCE OUVRIERE EST PLUS QUE JAMAIS D'ACTUALITE**

Les infirmier(e)s qui vont être inscrits d'office au tableau de l'Ordre vont recevoir de celui-ci des appels à cotisation, la profession doit démontrer sa force de contre-pouvoir en boycottant l'appel à cotisation ; si toute la profession se mobilise sur ce boycott, ils ne pourront rien faire, nous aurons démontré notre force et notre unité.

**LA FEDERATION FORCE OUVRIERE EN PLUS DU BOYCOTT EXIGE
L'ABROGATION :**

- **De la Loi N° 2006-1668 du 21 décembre 2006 portant création d'un ordre national des infirmiers.**
- **Des lois successives qui par certains articles ont conforté l'ordre infirmier (Loi HPST – Loi Santé).**
- **Du décret n° 2018-596 du 10 juillet 2018, relatif à l'inscription au tableau de l'ordre pour les IDE, les masseurs-kinésithérapeutes et les pédicures-podologues.**

Nous en appelons solennellement aux Pouvoirs Publics pour abroger l'ensemble de ces dispositions permettant de redonner à ces professions la liberté d'exercer en toute indépendance.

Au moment même où les budgets des établissements sont étranglés, où les suppressions de services, de lits et places s'accroissent, où les suppressions d'emplois sont devenues la variable d'ajustement budgétaire, où les salaires sont bloqués depuis 8 ans, il en va de notre capacité de résistance pour engager ces combats, nous ne lâcherons rien car nos revendications sont justes et partagées par les salariés de nos établissements.

RESISTER – REVENDIQUER – RECONQUERIR

Le Secrétariat fédéral

Paris, le 19 Juillet 2018